


Règlement «dit de Saint-Bonaventure» : la solidarité municipale ne se dément pas



Courtoisie



Publié le 13 Février 2013
Jean-Pierre Boisvert 

De nombreux élus municipaux de la MRC de Drummond et même d'ailleurs continuent de mettre de la pression sur le gouvernement québécois pour qu'il impose des normes claires visant à assurer la protection des sources d'eau potable.

Sujets : [Ville de Gaspé](#) , [Parcs](#) , [Fonds municipal](#) , [Saint-Bonaventure](#) , [Rue Lindsay](#) , [Région de Drummondville](#)

En effet, la solidarité municipale née de l'adoption du règlement «dit de Saint-Bonaventure» ne se dément pas si l'en juge par la conférence de presse tenue hier soir dans la salle de la MRC de Drummond, de la rue Lindsay, où une vingtaine de maires, mairesses et d'élus, provenant d'autant de municipalités entourant la région de Drummondville, sont venus déclarer leur soutien à la lutte menée par les élus de la Ville de Gaspé (contre Pétrolia).

«C'est un geste sans précédent que nous posons aujourd'hui», a affirmé Richard Langelier, docteur en droit et porte-parole du collectif scientifique qui a élaboré le fameux règlement adopté par une cinquantaine de municipalités au Québec, lequel définit le cadre légal et protecteur face aux activités de forage de l'industrie gazière. «La Ville de Gaspé et ses citoyens se battent pour protéger leurs sources d'eau potable et nous les encourageons».

Le maire de Gaspé, François Roussy, a transmis un message aux élus présents hier soir, soulignant l'importance de la solidarité municipale dans cette bataille : «Tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas pris ses responsabilités et imposé des normes claires qui assureront une réelle protection de nos sources d'eau potable, il revient aux municipalités de construire cette chaîne de solidarité de nos communautés locales en adoptant des règlements comme celui que nous avons adopté. Nous avons les compétences légales pour le faire et nous nous devons d'agir pour protéger les citoyens que nous représentons».

Les élus présents ont aussi exprimé à nouveau le désir de rencontrer, dans les meilleurs délais, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Yves-François Blanchet. « Nous voulons discuter avec lui du dossier des distances réparatrices, qui établit la distance à tenir compte lors de fracturation hydraulique», a précisé M. Langelier. Selon lui, le ministre Blanchet, qui a déjà fait savoir sur sa page Facebook, qu'il est favorable à une rencontre, pourrait être disponible d'ici quelques semaines.

Le collectif scientifique organisera un colloque d'une journée le 22 février, à Saint-Bonaventure, où se réuniront une quinzaine de juristes qui verront à bonifier le règlement « dit de Saint-Bonaventure ».

D'autre part, c'est le 27 avril que se tiendra la fondation du Fonds municipal de défense en cas de contestation juridique du règlement en question par les compagnies gazières, minières ou pétrolières. Il sera proposé que les municipalités injectent une somme égale à un dollar par citoyen jusqu'à concurrence de 5 000 \$.